

## 2 Votations fédérales

# Le soutien à la SSR que personne n'attendait

**MÉDIAS** Plus de 60% des votants et tous les cantons rejettent l'initiative pour une redevance à 200 francs. Face aux secousses de l'ordre mondial, les Suisses n'ont finalement pas souhaité affaiblir leur service public. La SSR devra néanmoins s'adapter à la baisse de la redevance à 300 francs introduite par le contre-projet du Conseil fédéral

YAN PAUCHARD, BERNE

C'est plus qu'un soupir de soulagement que peut pousser la SSR, sous pression depuis des mois. Alors qu'on a longtemps cru à un scrutin serré, il n'y a finalement eu aucun suspense ce dimanche. La population a balayé à 62% l'initiative populaire «200 francs, ça suffit!». Six ans après le rejet de l'initiative «No Billag», c'est une nouvelle marque d'attachement des Suisses à leur service public. Surprise: tous les cantons disent non à ce texte qui demandait une réduction de la redevance de 335 à 200 francs, ainsi qu'une exonération complète des entreprises. Si le refus est particulièrement clair en Suisse romande (qui culmine avec le 66,7% de Neuchâtel), il l'est également outre-Sarine, y compris dans de petits cantons montagnards comme Uri (60,1%) ou Appenzell Rhodes-Intérieures (55,6%). A noter que la redevance de 335 francs baissera néanmoins à 300 francs dès 2029, comme le préconise le contre-projet du Conseil fédéral.

Le résultat surprend jusqu'aux plus farouches opposants à l'initiative, réunis dans un café bernois, la Fabrique 28. «C'est dingue! C'est dingue!» réagit la conseillère nationale verte Delphine Klopfenstein Broggin à l'annonce des premières tendances qui ne laissent pas planer l'ombre d'un doute. La parlementaire peine à réaliser. «C'est une très bonne nouvelle pour l'indépendance des médias et pour le service public, se réjouit la Genevoise. Les Suisses ont montré leur attachement au plurilinguisme et à la cohésion nationale.» A ses yeux, la netteté du résultat a de quoi faire regretter que le Conseil fédéral ait proposé un contre-projet. «Albert Rösti l'a imposé par voie d'ordonnance avant même le lancement des réflexions. Il a ainsi confisqué le débat», déplore Delphine Klopfenstein Broggin.

Mais à la Fabrique 28, l'heure est plutôt aux embrassades et à l'analyse de la campagne. «Nous avons doublé le nombre d'événements prévus, orga-

nisé plusieurs débats», rappelle Stefanie Bessone, vice-présidente du comité de la société cantonale SSR Fribourg. Pour elle, un oui à l'initiative aurait eu de graves conséquences pour la Romandie. Elle estime que le contexte géopolitique mondial, les soubresauts de l'Amérique de Trump, mais aussi les réseaux sociaux et les fake news, ont été déterminants pour convaincre la population de l'importance de conserver une information de qualité. Un peu plus loin, le conseiller aux Etats PLR zougais Matthias Michel y voit, lui, «un vote du cœur». «Il y a des choses à revoir avec un service public qui est certainement devenu trop lourd, mais la SSR reste finalement très suisse, évoque le sénateur. Ses émissions de sport, de culture populaire parlent aux habitants de ce pays. L'initiative aurait remis en question son ancrage régional, et ça, les Suisses n'en ont pas voulu.»

**«L'excellent travail de la SSR ces dernières semaines, que ce soient les JO ou le drame de Crans-Montana, a certainement joué un rôle»**

NICOLAS KOLLY,  
CONSEILLER NATIONAL (UDC/FR)

Le café peine à contenir les nombreux représentants des organisations qui se sont engagés contre l'initiative. La campagne fut massive, ce qui tranche avec celle menée par les initiateurs. Si l'on excepte la fougue des Jeunes PLR et l'activisme de l'USAM, la faitière des PME, celle-ci a été moins forte qu'attendu. L'UDC économise ses forces

pour juin et son initiative pour une Suisse à 10 millions, mais aussi pour son combat contre les bilatérales III, qu'elle considère comme la mère de toutes les batailles. Le stamm des initiateurs, installé dans un salon feutré du vénérable Hôtel Schweizerhof, est d'ailleurs quasi vide ce dimanche. Le seul politicien romand est présent: le conseiller national UDC fribourgeois Nicolas Kolly se montre beau joueur: «Il faut prendre acte de la décision de la population qui renouvelle de façon très claire sa confiance envers l'audiovisuel public. Je pense que l'excellent travail de la SSR ces dernières semaines, que ce soient les Jeux olympiques ou le drame de Crans-Montana, a certainement joué un rôle.» Il a également l'impression que les baisses successives de la redevance, de 462 francs à prochainement 300 francs, ont pu contenter une partie de l'électorat.

Très courtois, le conseiller national UDC zurichois Gregor Rutz, l'un des pères de l'initiative, se déclare «très tranquille» face au résultat. Il n'y voit pas de désaveu. «J'aurais évidemment préféré gagner, mais comme souvent en Suisse, l'important c'est d'amener une discussion, réagit l'élu. Ce que nous avons fait. Pour la première fois, le Conseil fédéral a été d'avis qu'il fallait faire quelque chose et a présenté un contre-projet. Les votants ont dit non à la variante à 200 francs, mais de fait oui à la variante à 300 francs.»

Même si la question du montant de la redevance semble réglée pour un moment, celle du pourtour de la concession (le conseiller fédéral Albert Rösti estimait hier que la SSR devrait prioriser l'information, la culture et la formation, plutôt que le sport et le divertissement) devrait revenir rapidement devant le parlement, tout comme celle de la redevance pour les entreprises, avec des milieux économiques qui continuent d'exiger une exonération. «Le débat est loin d'être clos», promet Nicolas Kolly. ■



Dans les studios de la RTS, hier, lors de l'émission spéciale consacrée aux votations. (GENÈVE, 8 MARS 2026 / SALVATORE DI NOLFI / KEYSTONE)



Chez les partisans de l'initiative, au moment de l'annonce des résultats. De gauche à droite: les conseillers nationaux Thomas Matter et Gregor Rutz (UDC/ZH) et le directeur de l'USAM, Urs Furrer. (BERNE, 8 MARS 2026 / PETER SCHNEIDER / KEYSTONE)

## «Il faut maintenant respecter la vol

**RÉPLIQUE** Huit ans après le non massif à «No Billag», les Suisses ont réitéré leur soutien à leur média de service public. Ils ont refusé à plus de 60% l'initiative UDC pour une redevance à 200 francs. Directeur de la RTS, Pascal Crittin est soulagé de ce résultat

PROPOS RECUEILLIS PAR ROMAINE MORARD

Il aura vécu la campagne «No Billag» en 2018, puis celle de la redevance à 200 francs. Pascal Crittin, à la tête de la RTS, est ce dimanche un directeur heureux et soulagé. Le Valaisan espère que le vote des Suisses est suffisamment clair pour ne pas avoir à revoter prochainement sur le financement de la SSR.

**Pascal Crittin, la campagne a été longue et l'enjeu gigantesque. Est-ce que vous vous attendiez à ce résultat?** Non. J'avais confiance dans le fait que l'initiative serait refusée. Mais pour être franc, j'avais dit depuis deux ans à mes équipes que nous serions autour de 55% de non. Le résultat est donc au-delà de ce que j'avais imaginé. Je trouve que c'est un résultat très net.

**Vous avez beaucoup fait campagne autour de la cohésion nationale. Au final, aucun canton n'a accepté l'initiative. C'est une surprise?** Oui, c'est une surprise. Ce résultat montre que le peuple suisse considère qu'il est important d'avoir une présence dans toutes les régions et une équivalence des prestations. Par ailleurs, nos contenus circulent déjà et circuleront encore davantage avec la nouvelle plateforme de streaming qui sera lancée à la fin de l'année. Nous contribuons – et nous ne sommes pas les seuls – à cette cohésion nationale.



**«On donne parfois l'impression que la SSR peut faire ce qu'elle veut. Ce n'est pas le cas»**

**Selon vous, quels sont les arguments qui ont convaincu la population?** Je pense qu'au terme de cette campagne intense, la population suisse s'est dit, très majoritairement, que 200 francs ne suffisent pas. On ne peut pas maintenir une SSR forte, présente dans toutes les régions et offrant une couverture dans tous les domaines avec la moitié du budget.

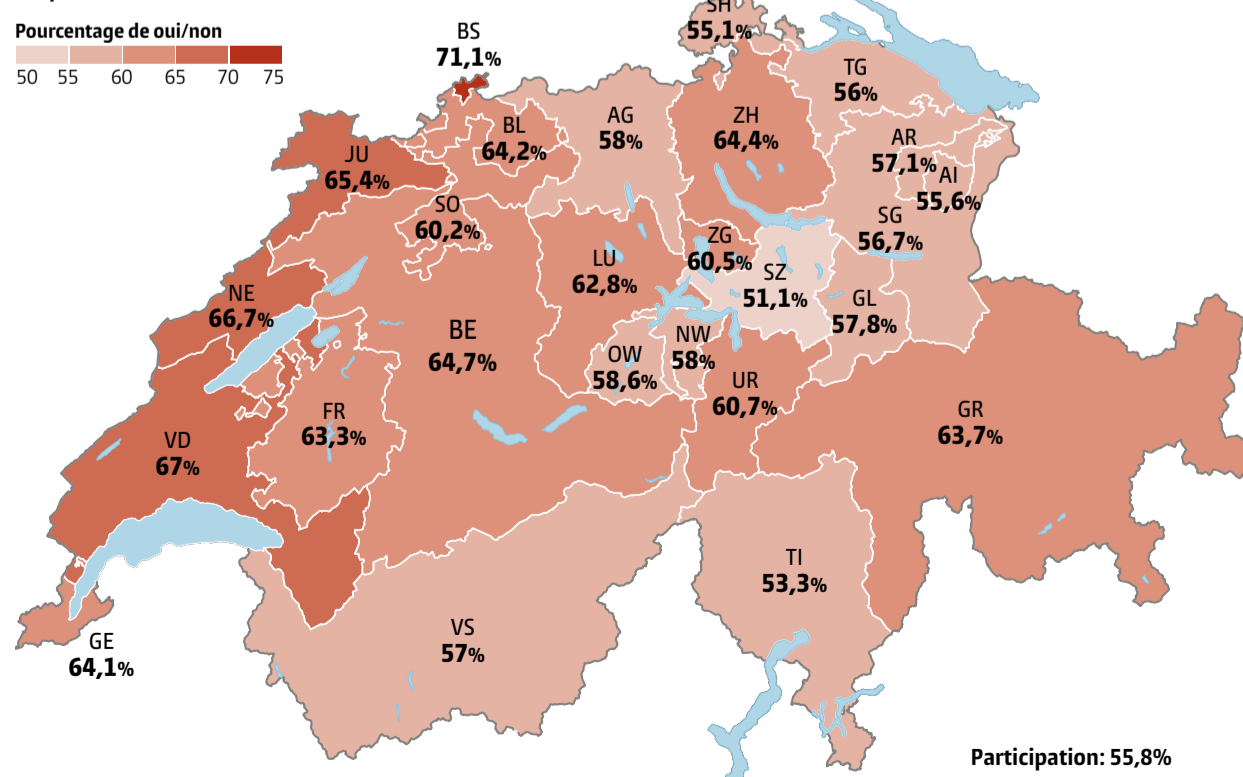
**Le Conseil fédéral a déjà décidé de réduire la redevance à 300 francs d'ici à 2029. Est-ce que cela ne vous a finalement pas aidés? Les gens se sont peut-être dit qu'il ne fallait pas affaiblir davantage la SSR? C'est possible. Je ne peux pas le dire aujourd'hui. La décision de réduire la redevance a été prise par le Conseil fédéral. Des personnalités politiques ont estimé qu'il était important de faire ce geste. Nous en prenons acte et nous adaptons à cette situation.**

### UNE SUISSE QUI DIT INTÉGRALEMENT «NON»

L'initiative populaire «200 francs, ça suffit!» (initiative SSR) a été rejetée par 26 cantons sur 26.

Moyenne nationale: 61,9%

Pourcentage de oui/non  
50 55 60 65 70 75





## MAIS ENCORE

**Participation**  
Hier en soirée, le taux de participation au vote portant sur l'initiative populaire «200 francs, ça suffit!» (initiative SSR) se montait à 55,8% – en l'absence des données du canton de Fribourg, indisponibles à l'heure de notre bouclage. (LT)



Chez les opposants à l'initiative, au moment de l'annonce des résultats. Tout à gauche, la conseillère nationale Delphine Klopfenstein Brogginini (Les Vert-e-s/GE). (BERNE, 8 MARS 2026/ALESSANDRO DELLA VALLE/KEYSTONE)

## Les entreprises ne désarment pas

**RÉPARTITION** Malgré le rejet de l'initiative anti-SSR dans les urnes, les milieux économiques continuent de réclamer une réforme de la redevance des sociétés. Pour eux, le système actuel constitue une «double imposition injuste». Le parlement devrait être saisi très vite de cette question qui demeure brûlante

Leur nette défaite dans les urnes n'y change rien. Pas même la mise en œuvre promise du contre-projet du Conseil fédéral, qui dispense les sociétés affichant moins de 1,2 million de chiffre d'affaires. Les milieux économiques ne désarment pas. Ils «exigent» toujours une révision rapide de la loi afin de mettre un terme à «cette double imposition injuste» que représente à leurs yeux la redevance des entreprises, au sein desquelles tant les propriétaires que les employés paient déjà cette prestation à titre privé. Pour rappel, l'initiative anti-SSR ne demandait pas seulement une baisse de la redevance à 200 francs, mais aussi une exonération totale des entreprises.

Pour l'USAM (Union suisse des arts et métiers), la votation d'hier laisse la question des PME non résolue. Anticipant le rejet dans les urnes de l'initiative, la faitière n'avait pas attendu les résultats pour mettre la pression. Hier matin, elle publiait un sondage dans lequel 76% des personnes interrogées se déclaraient favorables à une nouvelle solution pour les entreprises. Cité dans le communiqué, le directeur de l'USAM, Urs Furrer, voit dans ce chiffre «une importante victoire partielle, car notre demande semble rencontrer un large soutien». L'USAM n'est pas seule. Le Centre patronal a également fait savoir qu'il était «urgent» de

proposer des modifications pour soulager les PME.

C'est peu dire que ce dossier de la redevance des sociétés occupe le monde politique depuis des années. Le principe avait été introduit le 1er janvier 2019, à la suite d'une des votations les plus serrées de l'histoire. Le 14 juin 2015, la population acceptait par seulement 3600 voix d'avance (soit un écart de 0,16%) une révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) qui chamboulait complètement le système. La perception n'était alors

**«La méthode de calcul basée sur le chiffre d'affaires, sans considération du bénéfice ou du nombre de salariés, est une aberration»**

FABIO REGAZZI, PRÉSIDENT DE L'USAM

plus conditionnée à la possession d'un appareil comme auparavant, mais due par l'ensemble des ménages, ainsi que par toutes les entreprises assujetties à la TVA. Pour ces dernières, le montant perçu est fixé sur la base du chiffre d'affaires, selon un tarif progressif dès 500 000 francs. L'USAM s'y est toujours farouchement opposée. «La méthode de calcul basée sur le chiffre d'affaires, sans considération du bénéfice ou du nombre de salariés, est une aberration», dénonçait le président de l'USAM, Fabio Regazzi, durant la campagne.

«La question de la redevance des entreprises est évidemment un point qu'il faut impérativement régler à brève échéance, confirme de son côté le conseiller national UDC fribourgeois Nicolas Kolly. La taxation fondée sur le chiffre d'affaires doit être supprimée au profit soit d'une exemption pour les personnes morales, soit, à tout le moins, d'une redevance plus juste tenant compte du bénéfice et non du chiffre d'affaires.» D'autres solutions sont avancées. Pour le Centre patronal, à défaut d'une exonération complète, «qui reste la solution la plus adéquate», le minimum serait une redevance forfaitaire semblable à celle des ménages.

Dans tous les cas, la Berne fédérale devra se saisir de la question. Car le 17 novembre 2023, saisi par une PME active dans le négoce de matières premières, le Tribunal administratif fédéral statuait que la grille tarifaire de la redevance des entreprises était anticonstitutionnelle, violant les principes de la capacité contributive, ainsi que celui de l'égalité de traitement. Mais du côté des opposants à l'initiative, on met en garde. En 2019, la redevance des entreprises avait permis de faire baisser celle des ménages. Du coup, «son abolition ne ferait que mettre à mal le service public, assure la conseillère nationale verte genevoise Delphine Klopfenstein Brogginini. Alors que les Suisses ont clairement dit hier qu'ils ne souhaitent pas son affaiblissement.» De son côté, le conseiller aux Etats PLR zougois Matthias Michel n'est pas fermé à un débat, mais attend qu'il puisse se mener de manière sereine, sans la pression politique d'une nouvelle initiative. ■ Y.P.

COLLABORATION: N. DU.

## Le débat ne s'apaisera pas

**ÉVOLUTION** L'ampleur du refus de l'initiative «200 francs, ça suffit!» devrait clore le chapitre des initiatives. Mais le périmètre du service public fera l'objet de vives discussions en vue du renouvellement de la concession

NICOLAS DUFOUR

Y aura-t-il, dans les années à venir, une nouvelle initiative, la troisième en moins de deux décennies? Pauline Blanc, la vice-présidente des Jeunes libéraux-radicaux, ne s'avance pas: «Impossible à dire». Avec un refus plus tranché que marqué, il est possible que les partis aînés, PLR et UDC, ne veuillent plus cracher au bassinet. Mais si, à la RTS et dans les autres entités de la SSR, on a sablé le dézaley dimanche soir, la fête ne durera pas. La question du périmètre du service public va vite se reposer, à nouveau.

D'abord, le groupe et ses chaînes doivent appliquer les 270 millions d'économies décidés à l'occasion de la réduction de la redevance à 300 francs, ainsi qu'en raison de sombres perspectives en matière de recettes publicitaires. Certains effets se font déjà sentir, comme la suppression, sur la radio RTS, de *Sport Première* le samedi soir.

**Une nouvelle concession à haute tension**

Ensuite, l'actuelle concession qui régit la SSR a été prolongée en raison des débats politiques brûlants tels que les 200 francs. La nouvelle doit entrer en vigueur en 2029. Le Conseil fédéral doit la réécrire, et il annonce une «consultation publique». Ce point hérisse les contempteurs de

la SSR, à l'image de Pauline Blanc, qui déplore les «compétences restreintes» du parlement en la matière. Les élus pourront toutefois s'exprimer sur la loi radio-TV qui découle de la concession.

On peut deviner les grandes lignes, et les futures tensions. A une réponse aux Chambres, le Conseil fédéral a déclaré que dès 2029, la SSR «devra se concentrer sur les domaines que les autres diffuseurs ne couvrent pas». Il a par ailleurs indiqué qu'elle «devra mettre l'accent sur l'information, la culture et la formation» et que, «pour ce qui est de ses offres en ligne, elle devra se concentrer davantage sur des contenus audio et audiovisuels».

De nouvelles frictions sont donc à redouter avec les éditeurs, malgré un accord signé l'année passée – sauf par Tamedia, le plus grand groupe helvétique. La RTS en particulier se montre très active sur le web, produisant des podcasts non liés à l'antenne, estimant qu'il y va «de sa survie», selon son patron, Pascal Crittin. A ce sujet, Nicolas Kolly (UDC/FR) assure que «nous nous engagerons pour que la SSR consacre la redevance à son mandat universel de base, qui est l'information, et qu'elle cesse de se disperser dans des productions douteuses, notamment sur les réseaux sociaux».

**Le sport et le divertissement font saliver des babines**

La question se posera aussi agissant des sports et du divertissement, en particulier la fiction, comme les séries. Selon Nicolas Kolly, les initiants continueront de demander «pourquoi la SSR dépense autant d'argent pour du

divertissement alors que l'offre en la matière est aujourd'hui pléthorique et que nos concitoyens la consomment différemment, notamment via les plateformes de streaming». Les séries produites par la SSR ne sont pas vraiment remises en cause, ce sont les achats de feuilletons (américains, par exemple) qui sont dans le viseur de certains opérateurs allemands – en Suisse latine, les marchés sont très limités.

Le sport devrait aussi aiguïser certains appétits. Hier, Swiss Olympic, qui préside l'ex-conseillère fédérale Ruth Metzler-Arnold (centriste comme le président de la SSR, Jean-Michel Cina), s'est empressé de poser ses exigences: «La SSR doit continuer de veiller à ce que les grandes compétitions internationales ainsi que les performances des équipes nationales et des athlètes suisses demeurent librement accessibles à l'ensemble de la population.» De la même manière qu'elle a perdu le hockey au profit de Sunrise, la SSR pourrait, par concurrence sur les tarifs des droits ou par renonciation imposée par les mesures d'économie, devoir renoncer à certains sports.

Nul doute que la résistance du géant de l'audiovisuel sera grande. Lors de la dernière révision de la concession, pour 2019-2022, il était exigé que la moitié des dépenses de la SSR soit affectée à l'information. C'est à peine 41% à cette heure. Et il était exigé que «la différenciation des programmes de la SSR (en particulier dans le domaine du divertissement) par rapport aux programmes des diffuseurs commerciaux» soit «renforcée». Peu ou prou les mêmes demandes qu'à présent. ■

## onté populaire»

On a beaucoup entendu aujourd'hui que ce vote «n'était pas un blanc-seing». Est-ce que cela signifie que le monde politique ne va pas relâcher la pression? Je suis assez surpris par cette formulation. On donne parfois l'impression que la SSR peut faire ce qu'elle veut. Ce n'est pas le cas. Nous avons un mandat et une concession. Je ne comprends donc pas cette idée de blanc-seing. Je constate aussi que l'USAM, avant la publication des résultats, avait déjà communiqué son intention de relancer des actions pour supprimer la redevance payée par les entreprises. Pourtant, c'est la troisième fois que le peuple suisse accepte ce principe d'une redevance des entreprises, ce qui permet d'alléger celle des ménages.

**Vous disiez récemment dans la presse qu'il fallait rediscuter du financement de la SSR et qu'on «ne pouvait pas avoir ce type d'initiative tous les cinq ans». Que vouliez-vous dire?** Votre question montre bien que certains partisans de l'initiative réfléchissent à de nouvelles actions. Or ce type de débat permanent constitue un affaiblissement. Je dis qu'on ne peut pas revenir sans arrêt sur cette question et que le monde politique, s'il le veut, peut améliorer le système sans mettre en péril le financement et les prestations du service public. Car le peuple s'est prononcé très clairement, à plusieurs reprises. Ne devrait-on pas respecter la volonté populaire?

**Certaines critiques ont porté sur des contenus jugés peu compatibles avec le service public, notamment certains podcasts, comme celui consacré aux motards ou à la masculinité. Est-ce que ce type de contenus pourrait être remis en question?** La concession ne fixe pas les émissions de manière aussi détaillée et ne donne

pas d'instructions sur les thèmes à traiter. Ces choix relèvent de la responsabilité des rédactions. Une intervention politique directe sur les contenus ne serait pas acceptable. Bien entendu, nous restons ouverts aux critiques. Sur une année, chaque chaîne de la SSR diffuse environ 8000 heures de programmes. Il est donc difficile de tirer des conclusions générales à partir de quelques cas isolés.

**Un point de tension avec les médias privés concerne la présence de la SSR sur internet. Envisagez-vous de limiter certains contenus en ligne?** Nous avons déjà fait un geste important. Un accord a été proposé et signé avec les éditeurs privés. Dans cet accord, toutes les parties reconnaissent que le service public doit aussi se développer dans le numérique, puisque c'est là que se trouve

aujourd'hui le public. Nous avons proposé plusieurs concessions. La Comco a rendu un avis globalement favorable, même si elle estime également certaines questions, comme la longueur des textes, doivent encore être ajustées. En tout cas, la SSR a clairement montré sa volonté de tenir compte de la situation des médias privés.

**Vous êtes directeur depuis 2017 et vous avez mené et gagné ces deux grandes campagnes. On peut dire que vous avez fait le job! Avez-vous envie de tourner la page?** Non, je reste en poste. Nous devons maintenant mener une transformation importante dans un nouveau cadre financier. Je suis très engagé dans ce travail. Je suis également engagé pour continuer à porter la Suisse romande au sein de la SSR et dans l'ensemble de l'offre médiatique du pays.

**Pas fatigué?** Non, pas fatigué du tout! ■

## INTERVIEW